

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Quarante-huitième session (26<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 3 – 11 octobre 2016**

### **RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)**

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu sa dixième session du 23 au 25 novembre 2015, ainsi que sa onzième session du 5 au 7 septembre 2016. Ces deux sessions ont été présidées par Mme Amanda Lotheringen (Afrique du Sud).

#### **I. Dixième session de l'ACE**

2. Le programme de travail de la dixième session portait sur les thèmes suivants :
- pratiques en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans différents domaines de la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre; et
  - actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application des droits en vigueur, de manière à réduire la taille du marché pour les produits contrefaisants ou pirates.

3. Le programme de travail a été examiné sur la base de 22 exposés présentés par des experts et de deux débats d'experts<sup>1</sup>. Le point du programme de travail concernant les "Pratiques en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans différents domaines de la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre" a été ouvert sur deux exposés relatifs aux expériences nationales du Centre de conciliation et d'arbitrage de la Direction nationale du droit d'auteur de la Colombie et du Programme de médiation de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL). Ensuite, des exposés ont été présentés sur la procédure d'urgence

<sup>1</sup> Documents WIPO/ACE/10/4 à WIPO/ACE/10/25.

pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle survenant dans le cadre de salons organisés à Palexpo, sur l'expérience de la Serbie dans le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et sur les éléments structurels des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Le Secrétariat a fait part de sa perspective dans le contexte des activités du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

4. Au titre du programme de travail concernant les "Actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application des droits en vigueur de manière à réduire la taille du marché pour les produits contrefaisants ou pirates", le comité a suivi des exposés relevant des sous-éléments "Sensibilisation", "Outils pédagogiques pour les jeunes", "Prévention des atteintes aux droits dans l'environnement en ligne", "Stratégies nationales en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle" et un débat encadré sur la "Coopération stratégique".
5. Au titre du sous-élément concernant la "Sensibilisation", une étude régionale et quatre études nationales ont été présentées, à savoir celle de la Ligue des États arabes (LEA), de la Chambre de commerce américaine du Mexique (AmCham), de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), du Kenya Copyright Board (KCB) et de la Direction de la protection de la propriété industrielle de la Jordanie.
6. Au titre du sous-élément concernant les "Outils pédagogiques pour les jeunes", quatre études nationales ont été présentées, à savoir celle de la Direction générale de la lutte contre la contrefaçon – Office italien des brevets et des marques (DGLC-UIBM), celle de l'Office des brevets du Japon (JPO), celle de l'Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO) et celle de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni. Ces exposés ont été suivis d'une présentation du matériel pédagogique de l'OMPI relatif au respect du droit d'auteur à l'intention des jeunes de 10 à 15 ans, réalisée avec le concours du Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée.
7. Un débat a eu lieu sur les campagnes de communication publiques concernant le respect de la propriété intellectuelle et les outils de sensibilisation destinés aux jeunes. Les représentants de l'Office national du Costa Rica, de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI), de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque, de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle d'Afrique du Sud et de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle ont présenté de courts exposés.
8. Au titre du sous-élément concernant la "Prévention des atteintes aux droits dans l'environnement en ligne", six exposés ont été présentés, ainsi que des données économiques sur l'efficacité des différentes mesures prises par les gouvernements et les entreprises pour lutter contre le piratage. Trois exposés sur des expériences nationales ont ensuite été présentés, notamment celui du Comité national anti-contrefaçon français (CNAC), celui de la République de Corée et celui du Ministère de la culture du Danemark. Enfin, deux initiatives privées ont été présentées : celle de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FHS) et celle de l'Interactive Advertising Bureau (IAB, Pologne).
9. Au titre du sous-élément concernant les "Stratégies nationales en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle", trois exposés sur des expériences nationales ont été présentés, à savoir celui de l'AGEPI, celui des services de police de la Zambie et celui de l'Office danois des brevets et des marques (DKPTO).
10. Au titre du sous-élément concernant la "Coopération stratégique", six États membres ont fait part de leur expérience dans l'établissement de liens de coopération entre diverses institutions publiques nationales en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, notamment les représentants du DKPTO, des services de police de la Zambie, de l'observatoire

sur l'application des droits de propriété intellectuelle de la République de Moldova, du CNAC, de l'IPOPHL et du Bureau du procureur général du Mexique. Leurs introductions, qui décrivaient les spécificités des programmes de coopération nationaux, ont été suivies d'un débat encadré.

11. Le comité a pris note de l'exposé du Secrétariat sur les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, concernant notamment l'assistance technique; les services demandés portaient sur une assistance législative, ainsi que sur des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des lois et du corps judiciaire. L'exposé a également porté sur les activités visant à renforcer la mise en œuvre d'une coopération internationale systématique et efficace avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé<sup>2</sup>. Le comité a également pris note de l'exposé présenté par le Secrétariat concernant l'objectif stratégique VI, intitulé "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle", qui avait été effectué par la Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI), aidée d'un consultant externe indépendant, afin de déterminer si l'OMPI, principalement dans le cadre du programme 17, traitait d'une manière globale et efficace les objectifs fondamentaux visés par l'objectif stratégique VI, et d'examiner la pertinence des activités mises au point<sup>3</sup>.

## II. Onzième session de l'ACE

12. Le programme de travail de la onzième session portait sur les thèmes suivants :

- échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
- échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
- échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et
- échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

13. Le programme de travail a été examiné sur la base de 38 exposés présentés par des experts<sup>4</sup>.

14. Dans le cadre du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour

---

<sup>2</sup> Document WIPO/ACE/10/2.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse

[http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/pdf/evaluation\\_strategic\\_goal\\_vi.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/pdf/evaluation_strategic_goal_vi.pdf).

<sup>4</sup> Documents WIPO/ACE/11/4 à WIPO/ACE/11/10.

promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres”, 11 exposés au total ont été présentés par l’Office national des droits d’auteur et des droits voisins de l’Algérie, l’Administration générale des douanes de la République populaire de Chine, l’Office d’État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), l’Organisation du droit d’auteur hellénique, l’Office hongrois de la propriété intellectuelle, l’Office des brevets de la République de Lettonie, la Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay (DINAPI), l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL), l’Office coréen de la propriété intellectuelle, l’association Sygnał (Pologne) et l’Association suisse des musiciens. En outre, le Secrétariat a présenté les moyens mis en œuvre par l’Académie de l’OMPI pour sensibiliser les jeunes à la propriété intellectuelle dans le cadre du système éducatif.

15. Dans le cadre du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace”, les exposés ont été regroupés autour de trois “sous-éléments”.

16. Au titre du sous-élément concernant les “Fonctions des offices nationaux de propriété intellectuelle en matière d’application des droits”, des données d’expérience ont été présentées par le SIPO, la Direction de l’industrie et du commerce de Colombie, la DINAPI et l’IPOPPL.

17. Au titre du sous-élément concernant la “Coordination de l’application des droits de propriété intellectuelle à l’échelle nationale”, des données d’expérience ont été présentées par Affaires mondiales, Canada, le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie, le Département de la politique industrielle et de la promotion de l’Inde, la Direction générale de la lutte contre la contrefaçon – Office italien des brevets et des marques (DGLC-UIBM), l’Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan (IPO Pakistan), l’Institut portugais de la propriété industrielle, l’Institut de formation et d’études judiciaires des Émirats arabes unis et le Centre de coordination des droits de propriété intellectuelle des États-Unis d’Amérique.

18. Au titre du sous-élément concernant les “Mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace”, des exposés sur des expériences nationales ont été présentés par IPO Pakistan, l’Institut portugais de la propriété industrielle, la Cour suprême de la Fédération de Russie, la Cour suprême d’appel de l’Afrique du Sud, le Tribunal central de propriété intellectuelle et Cour commerciale internationale de la Thaïlande et le Tribunal de la propriété intellectuelle pour les entreprises d’Angleterre et du Pays de Galles. Deux exposés sur des tribunaux et des juridictions spécialisés en propriété intellectuelle ont en outre été présentés par des observateurs, concernant un rapport publié par la Chambre de commerce internationale en avril 2016, ainsi que l’article rédigé par M. Jacques de Werra (Université de Genève) dans le cadre d’une étude conjointe publiée en mars 2016 par le Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD).

19. Aucun exposé n’a été présenté par les États membres au titre du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives à l’assistance fournie par l’OMPI dans le domaine législatif, notamment l’élaboration de lois nationales sur l’application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l’usage abusif des procédures d’application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l’intérêt général et conformément aux priorités des États membres”. Des discussions ont eu lieu, avec une intervention de la délégation du Chili au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), invitant le Secrétariat à établir pour la douzième session de l’ACE un document sur l’assistance législative fournie dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle. Le Secrétariat est convenu d’établir un document d’information exposant le processus pour la fourniture de l’assistance

législative, le cadre juridique dans lequel elle s'inscrit (partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ou Accord sur les ADPIC) et les principes appliqués à cet égard.

20. Au titre du programme de travail intitulé "Échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE", le Secrétariat a présenté les activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Cette présentation a été suivie par des exposés de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC), de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de M. le juge Louis Harms, ancien vice-président de la Cour suprême d'appel de l'Afrique du Sud et consultant de l'OMPI. En outre, les délégations d'El Salvador, du Japon, de la Jordanie et d'Oman ont présenté les données d'expérience de leurs pays respectifs concernant les activités de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

21. Le comité a pris note de l'exposé du Secrétariat sur les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, inspirées par la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement et l'objectif stratégique VI de l'Organisation, intitulé "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle"<sup>5</sup>.

22. En ce qui concerne ses travaux futurs, le comité est convenu de poursuivre l'examen, à sa douzième session, du programme de travail établi lors de la dixième session et mentionné au paragraphe 12 du présent document.

*23. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)" (document WO/GA/48/11).*

[Fin du document]

---

<sup>5</sup>

Document WIPO/ACE/11/2.